



## SOLIDARITÉ AVEC VICTOR DE RODEZ!

Le 30 mai 2014 - en pleine mobilisation contre l'accord Unedic scélérat du 22 mars réduisant les droits des chômeurs en général et des artistes et techniciens du spectacle en particulier - , Victor, musicien et régisseur de 22 ans, participait à une manifestation à Rodez.

La Police était "sur les dents" car les manifestants, pacifiques mais déterminés, demandait à rencontrer le Président de la République, venu inaugurer le musée Soulages avec la Ministre de la Culture d'alors, Aurélie Filippetti.

Victor a été arrêté, pour sa quasi première manifestation, accusé d'avoir frappé des policiers, alors qu'il a été lui-même bousculé violemment.

Il est convoqué ce mardi 17 février au tribunal de Rodez. Des débats et manifestations de soutien ont lieu en parallèle, en présence de nombreux-ses militant-e-s, de responsables politiques et syndicaux, dont le secrétaire général de la Cgt-spectacle, Denis Gravouil, témoin au procès.

Rappelons que le gouvernement a enterré depuis longtemps le projet de loi d'amnistie des militants politiques et syndicaux, et que se sont multipliées ces dernières années les tentatives de criminalisation du mouvement syndical et associatif : les cinq militants CGT de Roanne, relaxés en appel, les responsables de l'UI CGT du Havre, sans oublier des manifestants blessés, arrêtés à tort dans des manifestations sur des sujets divers.

Rappelons aussi que si nos mobilisations unitaires ont permis quelques avancées pour les intermittents du spectacle à l'issue de la concertation et la remise du rapport au Premier Ministre, la convention Unedic du 14 mai 2014 (issue de l'ANI du 22 mars) continue de faire des dégâts en baissant les droits des chômeurs: ainsi 500.000 allocataires du régime général ou intérimaires, alternant chômage et petits contrats, et 3000 intermittents du spectacle, sont bloqués avec des droits non épuisables et rechargeables, perdant des centaines d'euros par mois, avec des indemnités parfois de quelques euros par jour.

Victor doit être relaxé, la liberté de manifester, pacifiquement, est la base de la liberté d'expression!

**Nous continuons à lutter pour une autre convention assurance chômage: le 3 mars nouvelle journée d'action lors d'une renégociation à notre demande pour réviser les droits rechargeables non épuisables !**

*Paris, le 17/02/2015.*

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60  
[www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)